



Syndicat National des Personnels de  
l'Éducation et du Social  
Protection Judiciaire de la Jeunesse  
Fédération Syndicale Unitaire  
54 rue de l'Arbre Sec 75001 PARIS  
Tél : 01 42 60 11 49 - Fax : 01 40 20 91 62  
[snpes.pjj.fsu@wanadoo.fr](mailto:snpes.pjj.fsu@wanadoo.fr)  
[www.snpespjj-fsu.org](http://www.snpespjj-fsu.org)  
<https://www.facebook.com/Snpes-Pjjfsu-1168350556516481/?fref=nf>  
<https://twitter.com/snpespjj>



**ENGAGÉ-ES  
AU QUOTIDIEN**

## Information mobilité 2020

En raison de la crise sanitaire liée au COVID-19 **la fermeture du portail Harmonie au 2 avril est décalée au 8 mai 2020**. Cette date pourrait encore être modifiée au regard de l'évolution de la situation.

Un nouveau calendrier des opérations de la mobilité a été élaboré, tenant compte de cette nouvelle date de clôture des vœux :

- Concernant le corps des professeurs techniques :  
Les agents ont jusqu'au 22 mai pour procéder le cas échéant à l'annulation de leurs vœux  
Date de la réunion d'arbitrage: 4 juin
- Concernant le corps des psychologues:  
Les agents ont jusqu'au 05 juin pour procéder le cas échéant à l'annulation de leurs vœux  
Date de la réunion d'arbitrage : 16 juin
- Concernant le corps des directeurs de service:  
Les agents ont jusqu'au 08 juin pour procéder le cas échéant à l'annulation de leurs vœux  
Date de la réunion d'arbitrage: 18 juin
- Le calendrier concernant la mobilité des éducateurs et des CSE reste inchangé:  
Les agents ont jusqu'au 27 mai pour procéder le cas échéant à l'annulation de leurs vœux  
Date de la réunion d'arbitrage: du 8 au 12 juin
- 

Pour rappel, les candidatures déjà effectuées sur le portail Harmonie sont conservées.

**Ceci est un calendrier prévisionnel, susceptible d'évoluer en fonction des décisions ultérieures qui seront prises par le Gouvernement concernant la durée du confinement.**

Paris le 31/03/2020